



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 03 novembre 2020

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme TEYSSIER M. HAURY,
Mme JOLIVET, M. ARNAUD,
Mme GOMEZ, M. VALEYRE,
Mme JANISSET

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,
Mme VINSON, M. COSENTINO,
Mme PRADIER, M. MOLLE

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,
M. DUFAURE DE CITRES,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE,
M. CHEVALIER-DREVON,

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, Mme ADJERIOU,
M. MARCEAU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

Mme SANDRON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etaient excusés représentés :

M. BUGNAZET : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme BENABDESLAM : Commune de Saint Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à Mme SANDRON

Etait excusée :

Mme CHABANOLLE : Commune de Saint Didier en Velay

Etait absente :

Mme MANCINI : Commune de Saint Didier en Velay

Avant d'ouvrir la séance et compte tenu du contexte actuel, Monsieur le Président propose de délibérer pour que la séance se tienne sans public. Il fait remarquer la présence d'Amélie QUEIRAS, chargée de communication à Loire Semène. En effet, la séance va être diffusée en facebook live pour permettre une retransmission au public en direct, mais les données ne seront pas conservées et détruites immédiatement après la séance. Il remercie les élus communautaires pour leur présence, et indique qu'il va essayer d'être le plus concis possible compte tenu du contexte sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la tenue de cette séance sans public avec retransmission en direct sur Internet.

Il poursuit en proposant un moment de recueillement :

« Aujourd'hui les origines de notre peine sont multiples et si difficiles à exprimer, que j'ai décidé de lire ce texte.

Il s'agit tout d'abord d'une peine très personnelle, une peine affective, une peine que je qualifierai de locale si je puis me permettre.

Je veux évoquer la disparition de 3 serviteurs de nos collectivités locales, de notre territoire : Pierre LIOGIER, Daniel TONSON et Alain BONNEFOY, personnalités très différentes qui cumulaient pourtant beaucoup de points communs : le sens profond de l'amitié, la simplicité, l'honnêteté et leur grande tolérance. Ces belles valeurs, situées aux antipodes de ces monstres enragés, sans culture, sans humanité, sans éducation qui commettent des actes terroristes. Je ne souhaite pas ajouter des mots pour qualifier ces actes odieux. Nous attendons, nous réclamons, comme tous les français dans leur diversité, leurs origines, leurs religions, une riposte forte, des actes... Pas des mots.

Je vous demande donc d'observer un moment de recueillement en pensant à nos amis qui nous ont quitté trop tôt, un moment de recueillement pour rendre hommage aux victimes du terrorisme et ainsi assurer les familles, de nos martyrs de la République, de toute notre compassion et notre soutien. »

Il est donc procédé à une minute de silence.

Il est procédé à la nomination de Monsieur MARCEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. BUGNAZET à Mme PRADIER, Mme BENABDESLAM à M. RIVET, M. MARCON à Mme SANDRON),
- 1 conseillère communautaire excusée (Mme CHABANOLLE)
- 1 conseillère communautaire absente (Mme MANCINI)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :
Lecture des décisions prises en application de
l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20200903_P_137 à n°20201016_P_184 et des décisions des bureaux des 09, 15 et 29 septembre et 20 octobre prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer qu'il y a beaucoup de décisions, notamment sur notre saison culturelle largement « chamboulée » cette année. Il souligne le nombre important de décisions qui précise les conditions

de report ou d'annulation des manifestations si les conditions sanitaires devenaient plus contraignantes.

Administration Générale :
Marché Assurances : avenants aux contrats
Lots 1 et 2

Monsieur le Président propose de délibérer sur les avenants aux contrats des lots 1 et 2 du marché Assurances. Il tient tout de suite à préciser que les chiffres présentés sur le rapport sont erronés, ce problème a été soulevé précédemment en Commission d'Appel d'Offres. Il explique, pour le lot 1 Dommages aux biens, que le contrat 2019-2020 s'établissait avec une prime de 6 329,92 € avec une franchise de 1 000 €. Il ajoute, comme il était prévu dans le contrat passé avec la SMACL, qu'au bout de 2 ans, il est possible de réviser ledit contrat en étudiant notre sinistralité, et proposer un nouveau montant de prime. Après négociation sur la sinistralité, la prime proposée s'élève à 18 765,45 €. Il précise cependant que ce n'est pas le bon montant, car étaient comptabilisées dans cette prime les surfaces du bâtiment des Etablissements Cheynet sis Route du Fau et qui représentent 20 000 m² soit environ la moitié de nos biens assurés. Cette erreur corrigée, il explique que la prime n'est plus de 18 765 € mais de 8 973,45 €, ce qui représente une moindre augmentation. Il rappelle que l'ancien contrat pour 2014-2018 s'élevait à 14 453,20 € sur des surfaces de biens équivalentes. Concernant le lot n° 2 responsabilité civiles et risques environnementaux, il déplore une autre erreur dans le rapport. En 2019-2020, il confirme que la prime s'élevait à 4 108,70 €, mais il précise qu'on ne va pas constater une baisse comme indiqué dans le rapport. En effet, il souligne que les risques environnementaux n'ont pas été pris en compte dans le calcul du nouveau montant : ils correspondent à 1 430,00 €. Ainsi, la prime d'assurance du lot 2 après négociation sur la sinistralité, avec intégration d'une franchise de 500 € s'élèvera à 4 840,00 € au lieu de 4 108,00 € cette année. Il s'agit donc bien d'une augmentation également. Il donne pour information le montant du contrat pour 2014-2018 qui s'élevait à 3 132,00 €. Il s'excuse pour ces corrections mais tient à préciser qu'il a pu donner toutes les explications. Il ajoute que ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue cet après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant au contrat d'assurance lot n°1 Dommage aux biens à passer avec SMACL Assurances
- Approuve l'avenant au contrat d'assurance lot n°2 Responsabilités civiles et risques environnementaux à passer avec SMACL Assurances
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants

Administration Générale :
Ressources Humaines : Contrat d'assurance des
risques statutaires

Monsieur le Président poursuit avec le contrat d'assurances des risques statutaires qui doit également être présenté dans les communes et les syndicats. Il explique qu'il convient de s'assurer pour permettre le remboursement des salaires des agents en maladie, en congé maternité ou en cas de décès. Dans ce dernier cas, il précise qu'un capital est versé aux ayant-droits. Il rappelle que ce contrat d'assurance a fait l'objet d'une consultation menée par le Centre de Gestion, afin d'obtenir des tarifs compétitifs. Il précise que les frais de gestion représentent 0,08% de la masse salariale pour Loire Semène. Il reprend les chiffres concernant les conditions présentées dans le rapport, et ajoute que cela représente environ 40 000 € par an pour la collectivité et précise que le nouveau taux est de 4,25% au lieu de 4,74% précédemment. Il estime qu'au vu des chiffres des dernières années, il vaut mieux être bien assuré, car on perçoit plus que ce que l'on cotise. Il propose de passer au vote

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- Autorise Monsieur le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
 - Délègue à Monsieur le Président la résiliation, si besoin, du contrat d'assurance statutaire en cours

Administration Générale :
Ressources Humaines : Attribution du marché
coupons restauration

Monsieur le Président explique que la Commission d'Appel d'Offres s'est également réunie cet après-midi, concernant l'attribution du marché coupons restauration. Il est donc proposé de reconduire les tickets restaurant pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Il explique que cela représente un coût de 100 000 € par an, 60% à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène et 40% à la charge des agents, plus précisément cela représente 7 € par jour, dont 4,20 € pris en charge par la collectivité. Il ajoute qu'il faut compter plus de 6 mois d'ancienneté et un temps de travail supérieur à un mi-temps pour les titulaires et non-titulaires afin d'en bénéficier. Il ajoute que le montant est acceptable par rapport à la masse salariale. Il indique également avoir eu l'aval du bureau communautaire, car tout le monde est conscient qu'afin d'attirer des talents sur notre collectivité, il convient de proposer des petits « plus ». Il fait remarquer également que ces tickets restaurants sont largement consommés sur place, et plus particulièrement chez les très efficaces commerçants de La Séauve sur Semène., ce qui amène de l'argent sur le territoire. Il souligne que c'est un acquis pour le personnel. Etant donné que les montants des offres sont identiques, il explique que la valeur technique de l'offre a permis de départager les 2 candidats : UP, notre ancien prestataire, et Edenred. Suite à l'avis de la CAO, il propose de choisir UP, qui nous facilite la gestion, et qui a l'avantage d'être une SCOP. Il propose donc de retenir cette entreprise pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le dit marché.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Formation des élus
communautaires et fixation des crédits affectés

Monsieur le Président rappelle qu'il est obligatoire de délibérer sur la formation des élus communautaires et la fixation des crédits afférents tout comme au sein des conseils municipaux et des syndicats. Il ajoute que le Code Général des Collectivités Territoriales nous oblige à inscrire des crédits dans nos budgets correspondant à 2% de la somme totale des indemnités. Il souligne qu'il faut définir des critères pour limiter l'inflation des demandes, ces formations seront étudiées en fonction des commissions des Conseillers Communautaires ou des délégations des Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués. Il convient également que la formation soit prodiguée par un organisme agréé. En cas de demandes trop nombreuses, il précise qu'il faudra prévoir un plan de formation, il propose aux conseillers communautaires de prendre contact avec le service RH/Finances. Il rappelle que c'est un droit dans toutes les Communautés de Communes, les communes, les syndicats...

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- Valide les orientations en matière de formation

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

Finances - Mutualisation :
Remboursement d'une part de l'avance de trésorerie
du Budget Général au Budget Annexe Régie
Assainissement

Monsieur le Président propose de laisser la parole à Monsieur SALGADO, Vice-Président en charge de la commission Finances –Mutualisation.

Monsieur SALGADO rappelle la prise de Compétence Eau et Assainissement en 2018 et la création des budgets annexes. Il détaille le rapport présenté et propose le remboursement partiel de 160 000 € sur les 320 000 € restants d'avance de trésorerie. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe Immobilier route de la Flachère :
Création et vote d'un BP 2020

Monsieur SALGADO explique que ce budget concerne la compétence économique. Il explique qu'à l'heure actuelle, Loire Semène doit accentuer le développement économique des zones, dans le but de percevoir des impôts. Il indique que l'on se positionne sur la création d'un budget en vue d'acquérir une surface de 4000 m² situé rue des Flachères à Aurec sur Loire, qui contient un ancien bâtiment. Il ajoute que ce tènement possède un potentiel économique à développer. Il convient donc de créer un budget annexe pour l'achat de cette parcelle au tarif potentiel de 100 000 €, il détaille le budget primitif.

Monsieur VALEYRE demande s'il s'agit du tènement TARRI.

Monsieur le Président confirme, et rappelle que le bâtiment a été partiellement détruit par un incendie. Il ajoute que la création de ce budget annexe est un levier financier qui permet l'acquisition du tènement ainsi que le lancement des premières études.

Monsieur SALGADO propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Finances - Mutualisation :
Budget Général : Décision Modificative n°3

Monsieur SALGADO présente la décision modificative n°3 du Budget Général. Il indique qu'il convient d'inscrire une subvention d'équilibre d'un montant de 1 500 € correspondant au budget annexe Immobilier route de la Flachère présenté précédemment retenu sur la section de

fonctionnement dépenses imprévues, puis d'inscrire 20 000 € pour la réfection des réseaux rue Tranquille à Aurec sur Loire correspondant à la séparation des eaux pluviales et des eaux usées, pris sur l'opération Travaux Post-inondation, et enfin d'inscrire des travaux d'eaux pluviales rue de la Gare à Aurec sur Loire d'un montant de 20 000 € également pris sur l'opération Travaux Post-inondation. Il ajoute qu'il y avait au départ 216 000 € sur ce budget Travaux post inondation, et qu'il en reste 44 000 € permettant les mouvements pour les travaux d'Aurec sur Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Général.

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe Régie Assainissement : Décision
Modificative n°1

Monsieur SALGADO propose de passer à la décision modificative n° 1 concernant le budget annexe Régie Assainissement. Il fait remarquer qu'il y a des budgets en Régie et en DSP. Il souligne le très bon travail du bureau d'études quant au Schéma Directeur d'Assainissement, pour lequel il a fallu lever des tampons dans chaque commune. Il signale qu'un travail supplémentaire a été constaté pour lequel il manque 26 500 € pris sur trois opérations en prenant en compte l'aide du Département de 4400 €. Il poursuit avec les autres points présentés dans le rapport : les travaux post inondation de la Chamarèche à Saint Just Malmont, la mise en séparatif pour Cote vieille à Saint Just Malmont, la réfection de la rue Tranquille à Aurec sur Loire, et l'avenue de la Gare à Aurec sur Loire.

Monsieur le Président fait remarquer que ce sont les mêmes secteurs que la précédente décision modificative, comme par exemple la rue Tranquille et l'avenue de la Gare, les eaux pluviales concernent le budget général et les eaux usées le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Régie Assainissement.

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe Régie Eau Potable : Décision
Modificative n°2

Concernant la décision modificative n° 2 du budget annexe Régie Eau Potable, Monsieur SALGADO évoque la station de la Faye dont il souligne le bon fonctionnement. Il explique la nécessité de conduire une étude de faisabilité par rapport aux rejets d'un montant de 3 500 € retenus sur l'opération travaux d'urgence du budget régie Eau Potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget Régie « eau potable ».

Finances - Mutualisation :
Budget Annexe DSP Eau Potable : Décision
Modificative n°2

Monsieur SALGADO présente désormais le budget DSP, qui est géré par un prestataire, mais pour lequel nous restons décisionnaires. Il explique que l'opération de la Murette concerne un secteur

proche de la station de Saint Didier en Velay, et notamment une zone sensible très abimée. Il indique que l'entreprise BOUCHARDON réalise des travaux et qu'il manque 10 000 €, les mêmes travaux sont prévus au niveau de la rue du 8 mai pour lesquels il restent 17 000 € à transférer sur l'opération de la Murette. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget DSP « eau potable ».

Cycle de l'Eau :
Assainissement: avenant au marché d'élaboration du
Schéma directeur d'Assainissement

Monsieur le Président remercie Monsieur SALGADO, et explique que d'un commun accord avec Monsieur BOMPUIS, il va présenter le rapport concernant l'avenant au marché d'élaboration du Schéma directeur d'Assainissement, qui est un héritage du précédent mandat. Il indique qu'il avait été décidé de faire réaliser par le cabinet Réalité Environnement un diagnostic très précis de nos réseaux d'Assainissement, correspondant à un marché de 219 240,00 €. Il souligne que les montants sont élevés, mais l'entreprise a été obligée de lever les tampons de toutes les communes afin de numériser l'ensemble des réseaux. Toutefois, il souligne un litige avec l'entreprise : il a été constaté beaucoup de retard dans le résultat de cette étude et cette dernière réclamait une somme de 45 000 € en plus, car dans le cahier des charges, il avait été estimé 3000 tampons, alors qu'ils en ont dénombré 4800 dans le cadre de cette étude. Il précise que suite à de nombreux échanges infructueux, l'entreprise a fait appel au Médiateur de la République qui a mené une médiation dans un lieu neutre, la Sous-Préfecture d'Yssingeaux ultime étape, afin d'éviter le tribunal. Après négociation, il explique que le montant de l'avenant représente désormais 26 399,30 €, comme noté dans le rapport pour prendre en compte la charge de travail conséquente. Il signale s'être appuyé sur une jurisprudence lors de cette médiation, qui définit qu'en cas de fort dépassement du travail dû à un mauvais estimatif du besoin, la collectivité prend les $\frac{3}{4}$ à sa charge et $\frac{1}{4}$ est à la charge de l'entreprise. Il ajoute que cette règle des $\frac{3}{4}$ a été limitée à l'inventaire, car Loire Semène a refusé qu'elle s'applique sur l'élaboration des fiches actions, car que l'on soulève 3000 ou 4800 tampons, le plan d'actions n'est pas modifié de manière substantielle. Il précise que l'entreprise a donc accepté ce compromis. Il indique qu'il est proposé de suivre l'avis favorable de la CAO. Il estime que ce Schéma Directeur d'Assainissement sera très utile pour la programmation de nos travaux, car tous les réseaux d'assainissement seront parfaitement connus, il a également été demandé au bureau d'études de revoir ses chiffrages car ils semblent surévalués. Le bureau d'études doit donc revoir ce point, pour un rendu fin novembre. Il considère cet accord raisonnable, et demande s'il y a des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au marché d'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, à passer avec REALITES ENVIRONNEMENT
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Cycle de l'Eau :
Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du
Service Public d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur le Président laisse à présent la parole à Monsieur BOMPUIS.

Monsieur BOMPUIS présente le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable. Il reprend les informations principales présentées dans la synthèse du rapport. En ce qui concerne le linéaire du réseau, qui est de 556,19 kilomètres, il précise

que cela comprend également les communes de Jonzieux et de la Chapelle d'Aurec. Il fait constater une baisse du rendement des réseaux pour La Séauve sur Semène due à une fuite sur le surpresseur de Salgotier, et une baisse du rendement des réseaux d'Aurec sur Loire qui n'est pas encore expliquée, les recherches sont en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable en vertu de l'article L.2224-5 du CGCT
- Adopte le rapport d'activités 2019 du Syndicat des Eaux de la Semène
- Adopte les rapports d'activités 2019 du délégataire pour la Station de Traitement de l'Eau de la Clare et pour la distribution de l'eau sur les communes de Saint Didier et de La Séauve
- Adopte le rapport annuel 2019 du syndicat des Eaux Loire Lignon pour la commune d'Aurec sur Loire
- Adopte le rapport annuel 2019 du syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut-Forez pour la commune d'Aurec sur Loire

Cycle de l'Eau : Contribution eaux pluviales sur réseau unitaire

Monsieur BOMPUIS passe au rapport concernant la contribution eaux pluviales sur réseau unitaire. Il souligne qu'il y a un réseau unitaire et un réseau séparatif, et que des charges sont à transférer d'un budget à l'autre. Il donne lecture du rapport. Il ajoute que 155 805 € doivent ainsi passer du budget Général au Budget Assainissement. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- Approuve le calcul de la participation intercommunale des eaux pluviales suivant les éléments ci-dessous :
 - o 23 % des charges d'exploitation et autres charges de gestion du budget d'assainissement
 - o 32 % des charges financières et amortissements du budget d'assainissement.
 - o La somme des charges précédentes étant pondérée par le taux de réseau unitaire de 42,66 %
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de mandater cette participation intercommunale des eaux pluviales du budget général au budget d'assainissement et de signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur le Président remercie Monsieur BOMPUIS, et évoque une réflexion concernant le rapport annuel. Il rappelle le rapport annuel concernant l'Assainissement, notamment la possibilité de convergence tarifaire. Il donne pour exemple la commune d'Aurec sur Loire qui propose le prix au m³ de l'Eau Potable le moins coûteux du territoire de Loire Semène, alors que le montant est le plus important concernant l'Assainissement. Il propose de conduire une convergence tarifaire qui serait efficace et indolore pour nos usagers, tout en finançant les travaux. Il conviendra de trouver ces équilibres, sous ce mandat, afin de faire payer le juste prix aux usagers. Il propose de laisser la parole à Monsieur VIAL pour le rapport suivant.

Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme:

SPL Loire Semène Loisirs : Rapport d'activités 2019

Monsieur VIAL rappelle que la SPL Loire Semène concerne 2 actionnaires : Loire Semène et la Commune d'Aurec sur Loire, avec des domaines couvrant l'activité touristique mais également la restauration scolaire. Il donne lecture du rapport annuel. Concernant l'aspect touristique, il souligne

que l'activité est consolidée et les orientations tenues notamment au niveau de l'aire Respirando. Concernant les lieux de baignade, il explique que l'objectif était de retrouver un lieu paisible et une fréquentation « locale », objectif concrétisé. Il indique que la fréquentation de la piscine est plus souvent liée à la météo, il note donc une fréquentation à la baisse pour 2019. Il souligne les problèmes dus aux personnes dites « extérieures » au territoire. Il convient donc de gérer au mieux ces lieux. Il souligne la surveillance du plan d'eau, qui évite chaque année la noyade à des enfants. Il évoque le déficit de ces bassins de plein air, et se demande s'ils correspondent toujours aux besoins de l'avenir. Sur le camping, il note une hausse de la fréquentation, pas toujours égale, mais surtout en fonction des différentes manifestations comme le passage du Tour de France par exemple. Il souligne toutefois une progression régulière du nombre de résidents. En ce qui concerne les nuitées du gîte des gorges de la Loire, il estime que celui-ci a atteint sa vitesse de croisière. Il estime que la base de loisirs, est également très sensible à la météo, mais que les activités s'adaptent, quand il fait moins beau, il est possible de faire du kart, et au contraire lors de belles journées du kayak. Le paiement par carte bleue permet d'avoir un suivi. Il souligne l'évolution de la carte VIP à l'ensemble des habitants de Loire Semène. Il ajoute que la SPL, en tant qu'objet de statut privé, bénéficie d'un maximum de contrôle technique, juridique et financier. Il propose un zoom sur 2020 sur l'ensemble du territoire, malgré la crise sanitaire, les chiffres n'ont pas changé, il y a eu un « rattrapage » pour juillet et août. Il conviendra de revoir les chiffres pour la période actuelle. Il souligne également la permanence de l'outil SPL, car on a pu bénéficier des mesures compensatoires notamment du chômage partiel.

Monsieur le Président remercie Monsieur VIAL, et trouve rassurant d'avoir une structure comme la SPL qui gère nos activités touristiques sur Aurec sur Loire, c'est un bon outil. Il propose de prendre acte de la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions M. VALEYRE – Mme JANISSET) :

- A pris connaissance du rapport d'activité de la SPL pour l'année 2019
- A pris connaissance du compte de résultat de l'année 2018 soit 20 919,00 €
- Approuve le bilan de l'activité de la SPL pour l'année 2019 ainsi que le rapport financier

***Aménagement du territoire, Environnement, Habitat
et Tourisme :***

***Aire d'activités Pleine Nature de La Séauve sur
Semène : Avenant n°1 au marché de maîtrise
d'oeuvre***

Concernant l'Aire d'activités Pleine Nature de La Séauve sur Semène, Monsieur VIAL explique que la commune a tenu à revoir, redimensionner le projet, et son souhait a été suivi. Il rappelle que le montant des travaux est passé à 220 000,00 € au lieu de 250 000,00 €. Il ajoute que le Bureau d'étude a dû reprendre son travail, ce qui représente un avenant de 5 999,19 €. Il propose de délibérer sur l'ingénierie du marché de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président ajoute que dans le cadre du bureau communautaire de ce jour, il a été décidé de consolider le plan de financement, une demande de financement va être présentée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de la Région, ainsi que du LEADER justifiant d'un Avant-Projet Définitif. Il tient à préciser que ce projet différé arrive ainsi de manière assez tardive, la case projet touristique a été largement sollicitée au sein des enveloppes LEADER. Cependant, il explique que si des projets venaient à ne pas se faire, l'enveloppe serait réalimentée pour ce genre de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 5 999,19 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet d'Architecte STRAT&GIE,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Monsieur le Président ajoute que dans le cadre de l'accord avec la commune de La Séauve sur Semène, celle-ci devait prendre en charge les surcoûts. De manière intelligente, et avec l'accord du bureau communautaire, il indique que Loire Semène prendra en charge cet avenant, le montant total du projet étant inférieur. Il explique que cette somme a donc été ajoutée au Plan de Financement et pourra bénéficier des différentes subventions, le reste à charge pourra donc être partagé en 2.

Développement Economique :
ZA de Bramard: Affermissement de la Tranche
Optionnelle n°3 du marché de Maitrise d'oeuvre et
déclaration de projet

Concernant le projet de Zone d'Activité de Bramard, Monsieur le Président propose d'activer une tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre. Il rappelle qu'on a utilisé les services d'un Bureau d'Etude pour mener à bien le projet de conception de la ZA de Bramard. Il précise que les études avaient débutées lors du précédent mandat, celles-ci faisaient l'objet d'une tranche ferme et de tranches optionnelles. Une analyse et étude de l'environnement ont été faites, notamment au niveau des zones humides, ainsi qu'une étude très poussée, pendant 4 saisons, au niveau de la faune et de la flore. Il ajoute que celle-ci a démontré la présence de nombreuses zones humides, soit 2 600 m² sur 17 hectares concernés. Il a été décidé de réviser le projet et de passer de 2600 m² de zones humides impactées par le projet à 600 m² afin de limiter de manière substantielle le milieu naturel, ces 600 m² seront compensés sur le bassin versant. En contrepartie, il y aura moins de terrains aménagés, donc de terrains à la vente... Il ajoute que la même méthode a été employée sur les espèces protégées, il va falloir prévoir des mesures compensatoires à proximité d'où l'activation de la tranche optionnelle n°3. Il signale qu'une dérogation va être demandée au Conseil National de Protection de la Nature, afin de travailler sur un programme de compensation et un travail sur l'implantation des espaces. De ce fait, il ajoute qu'avec l'activation de cette tranche optionnelle, il convient de réactualiser la déclaration de projet qui consiste à mettre en compatibilité le PLU de Saint Didier en Velay qui n'est pas zoné actuellement de façon satisfaisante. Il informe que Loire Semène va lancer les procédures notamment en termes d'enquête publique, et va piloter la déclaration de projet afin de rendre compatible à terme le PLU de Saint Didier en Velay. Il rassure l'assemblée car ce n'est pas la première fois, que l'on découvre des espèces protégées lorsque l'on crée une zone d'activités, mais il convient d'en minimiser l'impact. Dans un respect d'équilibre, il ajoute que les terrains seront proposés aux entreprises locales, mêmes si les autres sont également les bienvenues, car ce sont des enjeux très importants sur l'activité économique. Il rappelle les chiffres présentés sur le rapport, et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'affermir la tranche optionnelle n°3 pour un montant de 5 250.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant permettant d'acter le nouveau montant du marché à 196 275,00 € HT ainsi que tous les documents afférents.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table et notamment un retour des commissions, il demande aux Vice-Présidents d'être extrêmement synthétiques compte tenu du contexte sanitaire. En l'absence de Monsieur MARCON, il propose à Mesdames BONNEFOY et

JOLIVET de faire un retour sur la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance.

Madame BONNEFOY explique que 12 élus étaient présents lors de la dernière commission. Elle rapporte que les services proposés répondent aux demandes des familles et du territoire, les services sont opérationnels, il a toutefois été constaté un problème de communication sur l'existant. Elle indique que les différents types de gestion sont complémentaires et reflètent bien l'histoire de la collectivité. Elle souligne que le service est en constante évolution. Il a été noté que les centres de loisirs touchent un bassin de vie plus large que ceux des communes. Concernant les liens entre les familles et la communauté de communes, elle explique que les accompagnements à la parentalité sont très appréciés, le portail famille s'avère être un outil pertinent mais la communication demeure inadaptée. Elle ajoute que les modes de gestion sont globalement complémentaires et satisfaisants, cependant les membres de la commission regrettent le peu de lisibilité sur la gestion associative. En ce qui concerne les tarifs, elle indique que les quotients familiaux restent des références indispensables, les questions spécifiques devant se traiter en lien avec les CCAS des communes.

Madame JOLIVET présente la partie CISPD. Elle explique qu'il y a une volonté d'élargir la tranche d'âge des adolescents, notamment des 16 -17 ans. Il a été également proposé d'ouvrir les camps à des publics plus larges. Elle indique que les actions de prévention routière ont été plébiscitées. Concernant la prévention, le sujet de police intercommunale a été écarté, car ce ne sont pas les mêmes problèmes dans toutes les communes. Il convient d'avoir un renforcement de la médiation.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur BOMPUIS pour la partie Cycle de l'Eau.

Monsieur BOMPUIS indique ne pas être en mesure de faire un retour n'ayant pas le compte rendu de la commission Cycle de l'Eau.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur DURIEUX pour la partie Bâtiments – Voirie – SIG.

Monsieur DURIEUX rappelle que la commission concerne 3 sujets : les Bâtiments communautaires, la Voirie et le SIG. Concernant le SIG, il a été constaté que pratiquement personne ne sait ce que c'est, il explique rapidement que ce sont des couches cartographiques sur lesquelles on peut mettre par exemple sur une couche les réseaux électriques, sur une autre couche les réseaux Eau Potable... Il a été proposé de rapprocher les élus et les services des mairies pour effectuer un « petit stage » afin d'expliquer ce qu'est le SIG. Il a été pris pour exemple les extincteurs pour lesquels on pourrait prévoir une couche et suite à cela, pourquoi pas prévoir un marché par la suite au niveau communautaire. Concernant la voirie communautaire, il rappelle que le projet route de Saint Paul d'Aurec sur Loire avait été validé, mais suite à un problème celui-ci s'est trouvé retardé et repoussé. Il explique qu'un protocole va être mis en place, pour que ce genre de choses n'arrive plus, à partir du moment où la visite est faite avec l'entrepreneur, tout doit être réglé avec la communes et la Communauté de Communes. Il ajoute que cela a été fait cette semaine sur Saint Didier en Velay. En ce qui concerne les bâtiments communautaires, il a été décidé de faire un état des lieux afin de pouvoir travailler par la suite sur les économies d'énergie, l'isolation...en vue de l'amélioration des bâtiments communautaires.

Monsieur RIVET rapporte que la commission Culture s'est réunie le 22 octobre dernier, en présence de 9 élus, conduite par le bureau d'étude en vue de l'élaboration du Plan de Mandat. Des questions concernant la recherche et l'accueil du public ont été posées, ainsi que des questions concernant le patrimoine grand ou petit. Il estime que c'était très intéressant et les questions bien posées. Il est ressorti une communication pas très évidente entre les communes et la CCLS, les saisons culturelles ne se complètent pas. Il a été proposé une communication avec les nombreuses associations du territoire, afin de bâtir un programme qui convient aux habitants de Loire Semène. A priori, il convient qu'il n'y a pas grand-chose à faire au niveau des réseaux qui existent déjà. Il

souligne un nombre de bénévoles très important. Il souligne que le territoire possède une richesse culturelle déclinée sous différentes formes, jusqu'à la mise en valeur du patrimoine qui pourrait accueillir des spectacles et ainsi permettre de le faire vivre. Il note également l'excellente restitution des techniciens de Loire Semène.

Monsieur SALGADO a constaté que comme toutes les collectivités, Loire Semène s'impose une rigueur budgétaire quant à son fonctionnement. Il a été soulevé que l'axe économique est un axe fort du mandat. Il ajoute qu'il y avait 2 tables avec des personnes très dynamiques et motivées. Il ajoute qu'une analyse fiscale et financière va être réalisée. Il précise également qu'en termes de mutualisation toutes les commissions ont été abordées, comme par exemple le prix de l'Eau. Il a été proposé de trancher en bureau, afin que les commissions ne se marchent pas dessus en matière de mutualisation. Il estime qu'il convient de travailler ensemble, compte tenu des objectifs partagés.

Monsieur VIAL revient sur la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme. Il a constaté un groupe riche composé de personnes intéressées, passionnées et concernées par les sujets. Sur le tourisme, il indique que la principale préoccupation concerne la voie verte. Sur l'environnement, il souligne une notion Plan Climat Energie et une réflexion autour de la biodiversité. Il évoque également les déchets. Il laisse la parole à Madame GINET pour la partie Attractivité des centres bourgs.

Madame GINET précise qu'il y avait 3 ateliers, dont un concernant l'attractivité du territoire, des leviers d'action concernant les centre-bourgs ont été ébauchés notamment autour du maintien des commerces de proximité. Il a été évoqué également le format du territoire, les centres bourgs quelquefois peu adaptés. Elle ajoute qu'un travail est envisagé concernant la réhabilitation des logements et tous les dispositifs qui sont mis en place, notamment pour lutter sur les vacances de logement, un dispositif de réhabilitation est prévu, notamment au niveau de la défiscalisation qui peut permettre de maintenir l'attractivité en centre-bourg. Elle évoque également un travail sur l'aspect convivialité des centres bourgs.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et conseillères déléguées. Il souhaite terminer en mettant l'accent sur une priorité comme le domaine de l'Eau, pour lequel il a été décidé de lancer une étude interconnexion afin de sécuriser un secteur fragile. Il estime qu'il faut être vigilant quant aux enjeux financiers, il indique que cela répond à l'objectif des attentes de l'Agence de l'Eau qui finance à hauteur de 60%. Il pense qu'il convient de s'appuyer sur des données fiables. Il évoque ensuite une rencontre avec Monsieur le Président du Département, afin de faire un point sur notre contrat 43.11 et les crédits consommés, il a été constaté que Loire Semène était assez bon élève. Il ajoute que le Département continue de soutenir les entreprises touchées par la crise Covid, ces aides cofinancées serviront à débloquer des aides du Département jusqu'à 10 000 € par commerce. Il ajoute une rencontre avec notre nouvelle Sous-Préfète, dans un premier temps pour une prise de contact, et évoquer les projets des uns et des autres, il note des communes ambitieuses. Il estime que cela permet de démontrer des capacités d'autofinancement de nos projets, ce qui est de bon augure. Concernant la relance économique, il considère que nous devons prendre nos responsabilités. Concernant l'élaboration du plan de mandat, il rappelle également qu'il était prévu une réunion plénière en date du 17 novembre, qui aura tout de même lieu mais sous une autre forme, un questionnaire individuel sera envoyé sur lequel il conviendra de se prononcer rapidement, une option visant à réunir les élus dans chaque commune est envisagée. Il remercie également nos services pour leur réactivité, et notamment Amélie QUEIRAS, qui a « bricolé » une astuce afin que la réunion puisse être transmise en directe compte tenu de l'absence de public. Il pense qu'il faudra développer le sujet pour l'avenir.

Monsieur le Président insiste sur la réactivité des services qui a permis de rendre cette séance publique. Il souligne cette bonne mentalité qui caractérise le personnel de notre collectivité. Il remercie l'assemblée pour sa présence.

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 10 novembre 2020

Le Président,

Frédéric GIRODET

